

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2024

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	11
Pouvoirs :	4
Excusés :	4
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	15
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

*Vendredi 18 octobre 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du vendredi 11 octobre 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.*

**Etaient présent(e)s :**

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DELESQUE Patricia, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe

**Etaient excusé(e)s :**

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain), Mme LEOMENT Adeline (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric), Mme ROBERT Béatrice (donne pouvoir à Mme DELESQUE Patricia)

**Etait absente :** Mme LAFORGE Julie

**A été nommée secrétaire :** Mme BOUETARD Sabrina

**2024-07-011 REPAS DES AÎNÉS : DÉTERMINATION DE L'ÂGE MINIMUM DE PARTICIPATION**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, comme l'an passé, il est proposé d'augmenter l'âge minimum des participants au repas des aînés, d'un an tous les ans. Puis il ajoute que le repas aura lieu courant janvier 2025 et que l'âge minimum de participation serait de 65 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 24/10/2024

Le Maire,  
Cédric DUPUY



Affiché le 25/10/2024  
Transmis au contrôle de légalité